



La sensibilisation au handicap psychique



Pourquoi une sensibilisation ?

En 2015, le CREHPSY a animé 54 actions de sensibilisation au sein des établissements qui en avaient fait la demande. Ce qui représente un nombre de 420 professionnels qui travaillent principalement dans les secteurs sociaux et médico-sociaux.

Nous avons aussi proposé 4 actions de sensibilisation, ouvertes à tous et toutes, qui ont eu lieu dans nos locaux . Ces demi-journées de sensibilisation au handicap psychique ont eu du succès et nous avons accueilli, dans ces sessions, un peu moins d'une centaine de personnes.

L'action de sensibilisation intéresse les établissements et les personnes qui y participent pour plusieurs raisons :

- Le handicap psychique est un handicap qui reste encore mal connu

Les questions de santé mentale sont encore mal connues du grand public et les préjugés demeurent avec des conséquences négatives pour les personnes et leurs proches. Aussi, la question : « qu'est-ce que le handicap psychique ? » reste régulièrement posée.

- Son objectif et Les modalités pédagogiques correspondent à un besoin

L'action de sensibilisation apporte des éléments de compréhension générale sur ce qu'est le handicap psychique et la situation de handicap psychique. Elle dure trois heures et est destinée à tous les établissements, services ou organismes qui souhaitent en bénéficier. Elle est animée par un(e) psychologue qui a une expérience significative dans le champ du handicap psychique. Elle repose sur des méthodes pédagogiques participatives et des supports variés (bande dessinée, jeux interactifs, vidéos). Cette action se veut accessible à tous.

- C'est un moyen de parler le même langage

L'action de sensibilisation au handicap psychique est un moyen d'obtenir des connaissances de base sur ce qu'est le handicap psychique mais est aussi un moment propices aux échanges.

Comment s'inscrire à une sensibilisation ?

Vous pouvez participer à une action de sensibilisation au handicap selon deux modalités :

- Une grande majorité des membres de votre équipe souhaite être sensibilisée à la question du handicap psychique : le CREHPSY intervient dans votre établissement.
- Vous souhaitez suivre une sensibilisation au handicap psychique de manière individuelle ou uniquement quelques professionnels sont concernés : inscrivez-vous aux sessions prévues au CREHPSY (4 dates par an).

Les sessions se déroulent aux dates suivantes :

- Mercredi 16 mars 2016 de 14h à 17h
- Mercredi 8 juin 2016 de 14h à 17h
- Mercredi 14 septembre 2016 de 14h à 17h
- Mercredi 14 décembre 2016 de 14h à 17h

Dans les deux cas, contactez-nous.





Sensibilisation au handicap psychique

Objectifs

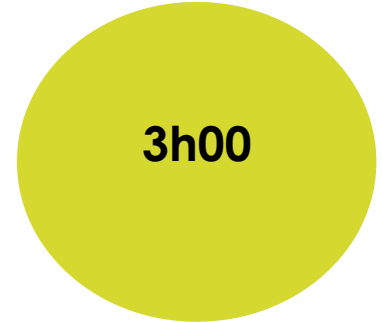
- Se familiariser avec la notion de handicap psychique et ses conséquences
- Appréhender la situation de handicap psychique

Contenu

- Tour de table présentations, jeu du vrai/faux
- Statistiques et éléments de contexte sur la santé mentale et la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiatriques
- Le handicap psychique : loi 2005, définition, handicap psychique/handicap mental,
- Les troubles psychiques : en quoi les troubles psychiques créent-ils une situation de handicap : troubles de l'humeur, troubles psychotiques, troubles anxieux, troubles de la personnalité, troubles des conduites alimentaires, conduites addictives
- Vivre en situation de handicap psychique : le rapport à la maladie, la souffrance, le parcours de vie, vivre avec les troubles psychiques : réseau de soins et d'accompagnement médico-social et social.

Modalités pédagogiques

- Jeux du vrai/faux par rapport à des affirmations
- Documentaire (témoignage) / extrait de film / extraits de Bandes dessinées
- Apports théoriques sur Powerpoint
- Exemples concrets
- Méthodes d'animation qui favorisent la participation des participants
- Distribution de nombreux supports



3h00

Public

Tout public

Animation

Psychologue spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique

Coût

L'action de sensibilisation est financée sur une enveloppe budgétaire dédiée à financer des actions d'information sur le handicap psychique.



Contactez-nous

CREHPSY Nord-Pas de Calais

Parc Eurasanté Est
235 avenue de la recherche
Entrée B - Etage 4
59 120 LOOS

contact@crehpsy-npdc.fr

www.crehpsy-npdc.fr



@crehpsynpdc



CREHPSY Nord - Pas de Calais

Accès

Métro : Ligne 1 - Arrêt CHR B Calmette

Voiture : suivre CHRU - Parc Eurasanté

Pour toute demande, adressez-vous à

Amélie DEQUIDT

Assistante de direction – 03 20 16 56 10

Fabienne CHOPIN

Chargée de formation – 03 20 16 56 14



Horaires

De préférence sur RDV

Lundi :

13h30 - 17h00

Du Mardi au Vendredi :

9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

*Organisme de formation—numéro de déclaration d'activité délivré
par la Direccte en 2014*

Groupement de coopération médico-sociale financé par l'Agence
Régionale de Santé

